

**Rapporteur : Monsieur Ahmed BEN DJILLALI**

**OBJET : Réalisation d'une fresque sur le poste électrique d'Électricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.) situé 37, avenue Georges Clémenceau**

---

*Mesdames, Messieurs,*

*Chaque année depuis 1993, l'équipe de prévention de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à Adulte (A.D.S.E.A.) propose, dans le cadre des chantiers loisirs d'été, la décoration par une fresque d'un poste électrique d'ERDF. Cette action en direction des jeunes permet de valoriser et d'embellir ces équipements parfois dégradés ou disgracieux. Cette année, le poste électrique choisi est situé 37, avenue Georges Clémenceau.*

*L'ensemble de l'opération est financé par E.R.D.F., et aura lieu du 15 au 18 juillet 2015. La commune apporte le soutien logistique nécessaire par :*

- Le nettoyage du transformateur par les services techniques,*
- La peinture de la couche de fond,*
- Le dégagement des abords par le service du cadre de vie,*
- L'organisation du point de presse et de l'inauguration.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la délibération n° 10 du 29 janvier 2015 relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 12 050 € à l' A.D.S.E.A. dans le cadre de ses missions générales pour l'année 2015,

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de favoriser les actions de prévention en direction des jeunes, par le biais de chantiers loisirs,

**CONSIDERANT** qu'il convient de soutenir l'équipe de prévention de l' A.D.S.E.A. ainsi qu' E.R.D.F. dans cette réalisation,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- ~ d'apporter le soutien nécessaire au déroulement de ce chantier loisirs,
- ~ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe entre l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, Électricité Réseau de France, et la Ville de Châtellerault.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous-préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

n° 4318

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER